

ville de pully

**Commission de gestion**  
**Rapport sur l'exercice 2016**

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Rapport de la Commission</b>	<b>5</b>
1.1.	Composition de la Commission	5
1.2.	Travaux de la Commission	6
1.3.	Conclusions	6
1.4.	Remerciements	6
1.5.	<b>Vœux</b>	<b>7</b>
1.5.1.	Vœu 1 - DAGFAC - Publication des organigrammes des directions	7
1.5.2.	Vœu 2 - DAGFAC - Durée de traitement des postulats et motions	7
1.5.3.	Vœu 3 - DTSI - Ecobuilding généralisé	7
1.5.4.	Vœu 4 - DTSI - Administrateur Société REcom	7
1.5.5.	Vœu 5 - DTSI - Gestion des chantiers et circulation	7
1.5.6.	Vœu 6 - DUE - Utilisation du glyphosate	7
1.6.	<b>Observations</b>	<b>8</b>
1.6.1.	Observation 1 DAGFAC - Portefeuille d'assurances	8
1.6.2.	Observation 2 DAGFAC - Cartes journalières CFF	8
1.6.3.	Observation 3 DAGFAC - Dotation en personnel de l'Office de la population	8
1.6.4.	Observation 4 DAGFAC - Gestion des subventions	8
1.6.5.	Observation 5 DAGFAC - Gestion des participations	8
<b>2.</b>	<b>Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)</b>	<b>9</b>
2.1.	Introduction	9
2.2.	<b>Informatique</b>	<b>9</b>
2.2.1.	Dotation en personnel	9
2.2.2.	Activités spécifiques	9
2.2.3.	Approfondissement	9
2.3.	<b>Ressources humaines</b>	<b>10</b>
2.3.1.	Dotation en personnel	10
2.3.2.	Approfondissement	10
2.4.	<b>Service des Finances</b>	<b>11</b>
2.4.1.	Dotation en personnel	11
2.4.2.	Activités spécifiques	11
2.4.3.	Approfondissement	11
2.5.	<b>Service de la communication</b>	<b>12</b>
2.5.1.	Dotation en personnel	12
2.5.2.	Approfondissement	12
2.6.	<b>Service de l'Administration générale et des affaires culturelles (Secrétariat municipal, Greffe, Office de la population, Bibliothèque-Médiathèque, Théâtre de la Voirie, Théâtre de l'Octogone et Musées de Pully).</b>	<b>12</b>
2.6.1.	Dotation en personnel	12
2.6.2.	Activités particulières en 2016	12
2.6.3.	Approfondissement	12
2.6.4.	Bibliothèque-Médiathèque	17
2.6.5.	Office de la population (contrôle des habitants)	17

2.7.	<b>Suivi Vœux 2015</b>	<b>18</b>
2.8.	<b>Suivi Préavis en cours et bouclés en 2016</b>	<b>18</b>
2.8.1.	Préavis N°06-2014 - Evolution de l'environnement de travail informatique	18
2.8.2.	Préavis N°09-2015 - Réseau informatique dans les bâtiments scolaires	19
2.8.3.	Préavis N°12-2015 - Réseau informatique - Liaison inter-bâtiments	19
2.8.4.	Préavis N°23-2015 - Gestion électronique des documents	19
2.8.5.	Préavis N°09-2016 - Renouvellement du stockage des données	19
2.8.6.	Préavis N°21-2016 - Mise en place du central téléphonique	19
2.8.7.	Préavis N°25-2014 : achat de la parcelle n° 11 - Ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully	19
<b>3.</b>	<b>Domaines, gérances et sports (DDGS)</b>	<b>20</b>
3.1.	Introduction	20
3.2.	Préavis 2016 (terminés et en cours)	20
3.3.	Application de la directive dans le cadre de l'attribution des logements communaux	20
3.4.	Rentabilité des immeubles locatifs en 2016	20
3.5.	Gérance des Restaurants propriété de la commune	21
3.6.	Suivi des vœux 2015	22
<b>4.</b>	<b>Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)</b>	<b>23</b>
4.1.	Implantation du système KIBE	23
4.2.	Regroupement scolaire - Entente Pully-Paudex-Belmont	23
4.3.	Mise en place d'HARMOS	24
4.4.	Structure AFJ	25
4.5.	Quartiers solidaires	25
4.6.	Logements sociaux	25
4.7.	Rapport sur la création d'un centre socioculturel à Pully	26
4.8.	Conclusion	27
<b>5.</b>	<b>Travaux et Services Industriels (DTSI)</b>	<b>28</b>
5.1.	Organisation actuelle du service, personnel, priorité 2016 et stratégie à 5 ans	28
5.2.	Travaux: clause du besoin et planification, optimisation des investissements, égouts et séparatif, entretien des routes et circulation, études de circulation	29
5.3.	SI: Tarifs de l'électricité	29
5.4.	Projet concernant la STEP	30
5.5.	Etat de situation des réseaux à fibres optiques (internet à haut débit) pour les habitants de Pully	30
5.6.	Réseau d'eau potable	30

---

5.7.	Action Ecobuilding (Concept énergétique de la Ville de Pully) __	30
5.8.	Participations de la commune dans des sociétés proches de la DTSI _____	31
5.9.	Visite du chantier de Villardin _____	31
5.10.	Points forts/faibles selon la DTSI en 2016 les points forts de la DTSI sont la communication et le dialogue avec les usagers et la gestion des projets et des chantiers. _____	31
5.11.	Suivi des préavis en cours et bouclés en 2016 _____	31
5.12.	Préavis fermés _____	32
6.	Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP) _____	34
6.1.	Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2016 ainsi que les recours déposés en traitement en 2016 _____	34
6.2.	Liste des mandataires externes _____	35
6.3.	Préavis en cours et terminés en 2016 _____	35
6.4.	Liste exhaustive des postulats, motions interpellations en traitement _____	36
6.5.	Traitement des espaces publics par les parcs et promenades et utilisation du glyphosate _____	37
6.6.	Visite des locaux du Parc Guillemin et des serres de Pully _____	37

# 1. Rapport de la Commission

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux articles 110 et suivants du Règlement du Conseil communal, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission de gestion relatif à l'exercice 2016.

Chaque sous-commission a examiné la gestion d'un dicastère par pointages tout en rendant compte de l'avancée de ses travaux à la commission lors de séances plénières.

## 1.1. Composition de la Commission

Président :	Cyrille Piguet
Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles :	Eliane <b>Fedrigo</b> , Muriel <b>Thalmann</b> et partiellement <b>Géraldine Padez</b> ; <b>Rémo Kuonen</b>
Direction des domaines, gérances et sports :	Valérie <b>Bory Beaud</b> , <b>Katiuska Stekel Diviani</b> et <b>Mathias Fernandez</b>
Direction de la jeunesse et des affaires sociales :	Philippe Weber remplacé par Jean <b>Dutruit</b> lui-même remplacé par <b>Léonardo Kardum</b> , <b>Isabelle Krenger</b> et <b>Gérard Miéli</b> , démissionnaire non remplacé
Direction des travaux et des services industriels :	Suzanne <b>Berger</b> remplacée par <b>Léna Lio</b> , <b>Michel Aguet</b> et <b>Dominique Favre</b>
Direction de l'urbanisme, de l'environnement et de la sécurité publique :	<b>Sébastien Fague</b> , <b>Lucienne Vasserot</b> remplacée par <b>Géraldine Padez</b> et <b>Dimitri Simos</b>
Déléguée à la Commission des finances :	<b>Léna Lio</b>
Délégué à la Commission d'urbanisme :	<b>Dimitri Simos</b>
Délégué de la Commission des finances	<b>Jean-Marie Marlétaz</b>
Délégué de la Commission d'urbanisme :	<b>Alexis Bally</b>

## 1.2. Travaux de la Commission

La Commission s'est réunie à sept reprises en séance plénière :

5 septembre 2016	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter
4 octobre 2016	Organisation générale de la commission, formation des sous-commissions, choix des axes et sujets à traiter
6 Décembre 2016	Point de situation des travaux des sous-commissions
14 mars 2017	Point de situation des travaux des sous-commissions
25 avril 2017	Point de situation des travaux des sous-commissions
17 mai 2017	Acceptation des rapports des sous-commissions et validation des vœux
12 juin 2017	Discussion des réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission avec M. le Syndic Gil Reichen

## 1.3. Conclusions

A l'issue des investigations des sous-commissions, la Commission de gestion constate, d'une manière générale avec satisfaction la qualité du travail effectué par l'administration communale.

La Commission constate que les décisions du Conseil communal ont été respectées. Bien que quelques points aient été soulevés, la Commission relève que ses interlocuteurs se sont toujours attachés à répondre aux questions dans un esprit positif.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion estime que les affaires communales sont bien gérées. Par conséquent, elle vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers à :

- Approuver la gestion de l'exercice 2016 ;
- Donner décharge aux organes responsables.

## 1.4. Remerciements

La Commission remercie M. le Syndic, Madame et Monsieur les Conseillers municipaux, M. le Secrétaire municipal, Madame et Messieurs les chefs de service, ainsi que le personnel communal pour leur disponibilité et la qualité des renseignements et explications fournis.

Pully, le 12 juin 2017

Pour la Commission de gestion, le président, Cyrille Piguet

## **1.5. Vœux**

### **1.5.1. Vœu 1 - DAGFAC - Publication des organigrammes des directions**

La sous-commission souhaite que la Municipalité publie les organigrammes de chaque direction en tête de chacun des chapitres dans le rapport de gestion ainsi que sur le site Internet ; considérant que n'importe quel logiciel de bureautique permet de le faire (p. ex. PowerPoint), elle est d'avis que cette prestation ne doit dépendre ni des fonctionnalités du nouveau logiciel, ni de l'avancement de ce travail.

### **1.5.2. Vœu 2 - DAGFAC - Durée de traitement des postulats et motions**

La durée de traitement des postulats et motions doit être conforme à l'art. 68 du Règlement communal. La Commission de gestion souhaite avoir un échéancier de la Municipalité avec les jalons nécessaires à cette mise en conformité.

### **1.5.3. Vœu 3 - DTSI - Ecobuilding généralisé**

La commission de gestion émet le vœu que la commune continue à promouvoir les économies d'énergie en organisant des séances d'information à l'intention de propriétaires sur le modèle de ce qui a été fait avec l'action Ecobuilding. Ces manifestations devraient toutefois indiquer clairement le rôle de la commune et le rôle des autres intervenants, notamment dans le domaine financier et l'existence d'autres entreprises dans le secteur d'activité.

### **1.5.4. Vœu 4 - DTSI - Administrateur Société REcom**

La société REcom joue un rôle important pour l'approvisionnement de Pully en électricité, notamment pour fixer le prix facturé à l'utilisateur. La commission de gestion émet le vœu que la commune participe activement aux organes de cette société pour défendre les intérêts des habitants de Pully.

### **1.5.5. Vœu 5 - DTSI - Gestion des chantiers et circulation**

Le renouvellement des conduites industrielles et des égouts, partiellement négligé dans le passé, nécessite actuellement d'entreprendre des chantiers importants, s'étendant sur de grandes zones. Citons entre autres l'Avenue des Cerisiers, L'Avenue de Villardin et le Boulevard de la Forêt. Dans ce contexte entraînant des nuisances pour les bordiers et des difficultés pour la circulation des véhicules tant automobiles que de services publics, la commission souhaite que la Municipalité:

- a) Etudie et propose des solutions afin de diminuer la durée des travaux qui s'étendent parfois sur plus d'une année.
- b) Evite d'entreprendre, lors de chantiers importants et étendus souvent à plusieurs routes et chemins, d'ouvrir d'autres chantiers dans des zones adjacentes, sauf bien entendu en cas de travaux urgents.

### **1.5.6. Vœu 6 - DUE - Utilisation du glyphosate**

L'utilisation du glyphosate devrait être proscrite des modes d'exploitation des services communaux. Les pratiques des communes voisines peuvent servir d'exemple à cette fin.

## **1.6. Observations**

### **1.6.1. Observation 1 DAGFAC - Portefeuille d'assurances**

La politique poursuivie par la Municipalité semble judicieuse et efficace. Pour la partie gérée au gré à gré, la commission estime qu'il serait opportun de comparer le montant des primes annuelles avec celle de collectivités publiques de même taille afin de s'assurer qu'elle se situe bien toujours dans les prix du marché.

### **1.6.2. Observation 2 DAGFAC - Cartes journalières CFF**

La commission estime qu'il serait opportun de faire une analyse de la situation, de revoir éventuellement la politique des prix et le nombre de blocs mis à la disposition de la population, à la lumière des pratiques des autres communes de taille comparable (commande par internet p. ex.). Enfin, la remise des cartes journalières ne devrait plus incomber au Corps de police qui doit se concentrer sur ses tâches métiers.

Plusieurs raisons pour conserver cette pratique, pour l'instant, en attendant mieux:

- Le guichet de la police est ouvert en permanence, contrairement aux autres services de Pully;
- Si l'on tient à conserver l'image d'une police de proximité, il n'est pas incongru de confier à la police d'autres tâches plus sympathiques que seulement l'ordre et la répression. Parmi celles-ci, le contrôle des champignons ... et la remise des cartes journalières.

### **1.6.3. Observation 3 DAGFAC - Dotation en personnel de l'Office de la population**

L'office est fermé au public le lundi et il faut s'attendre à une augmentation de la demande (évolution de la population, nouvelles tâches, naturalisation, passeport biométrique). L'office étant déjà très sollicité, il conviendrait d'entamer une réflexion à ce sujet et de développer un « guichet virtuel ».

### **1.6.4. Observation 4 DAGFAC - Gestion des subventions**

La commission estime qu'il conviendrait de systématiser le processus d'attribution des subventions en mettant sur pied un règlement qui fixe leur attribution.

### **1.6.5. Observation 5 DAGFAC - Gestion des participations**

La commission estime qu'il serait judicieux d'établir une politique validée par l'ensemble de la Municipalité qui se traduirait par un rapport écrit (après les séances) pour tout ou partie des entités dans lesquelles la commune a une participation et un rôle de gestion.



---

## 2. Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGFAC)

---

### 2.1. Introduction

Outre les 4 séances de préparation des 28 septembre, 18 novembre 2016 et 24 janvier et 1<sup>er</sup> mars 2017 qu'elle a organisées elle-même, ainsi que les séances en plénum, la sous-commission de gestion a rencontré M. le Syndic et ses chefs de service à deux reprises, les 5 décembre 2016 et 23 janvier 2017 : la première séance a permis de passer en revue l'activité de chaque service et la seconde, de répondre aux questions spécifiques des commissaires, qui avaient été remises au préalable.

Une troisième séance (7 avril 2017) a permis d'approfondir la thématique de la gestion du portefeuille d'assurances de la Ville de Pully en présence de M. Gill Reichen, Mme Carole Schwander et M. Stéphane Chevalier, Responsable du Greffe municipal (cf. chapitre 6.3.1).

### 2.2. Informatique

#### 2.2.1. Dotation en personnel

Suite à la réorganisation du service (2011-2012), ce dernier est désormais correctement doté en personnel.

Le développement du système d'information du territoire a conduit à l'engagement d'un CDD sur 2 ans, début 2016, qui devrait être pérennisé afin d'assurer cette prestation.

#### 2.2.2. Activités spécifiques

En 2016, le service de l'informatique a été fortement sollicité par la mise en œuvre des préavis adoptés ces dernières années par le Conseil communal (voir ch. 10 « Suivi préavis en cours »), la gestion du système d'information du territoire (portail d'accès des données géographiques de la commune), la demande de permis de fouilles ainsi que le passage en open source pour la gestion du réseau d'eau potable.

#### 2.2.3. Approfondissement

##### 2.2.3.1. *Cyberadministration*

La majorité des prestations dispensées par la Commune dépendent du Canton qui est leader dans le domaine. Son implémentation exige une adaptation des lois et règlements d'application cantonaux et fédéraux, notamment pour tout ce qui concerne le contrôle des habitants. En conséquence, Pully suit une politique opportuniste et développe des prestations purement communales. Au cours de l'année 2016, la Ville a développé les prestations suivantes :

- demandes de permis de fouille au travers du site Internet du système d'informations géographiques intercommunal de Pully (SIGIP)
- nouveau portail de la Bibliothèque communale
- vente des tickets d'entrée de la piscine par SMS.

### 2.2.3.2. *Charges informatiques*

Le chapitre 190 (informatique) regroupe l'ensemble des charges informatiques (services de la commune et partenaires externes).

Les coûts informatiques, frais de personnel non compris, ont augmenté de 15% entre 2011 et 2016 (comptes), soit une augmentation théorique annuelle linéaire de 3% qui s'explique par :

- la mise en œuvre de différents projets informatiques de compétences municipales,
- le regroupement dans une seule direction des coûts liés à l'informatique disséminés autrefois dans les comptes des différents départements,
- l'élargissement du périmètre d'informatisation des différents services communaux (190 applications de toutes tailles).

Les frais de maintenance pour les applications ont augmenté de près de 40% en l'espace de 5 ans alors que les coûts liés aux télécommunications ont fortement diminué (- 35 %). Un effort important a également été consenti en termes de formation de l'ensemble des collaborateurs de la commune, notamment en ce qui concerne la sécurité informatique.

## 2.3. Ressources humaines

### 2.3.1. **Dotation en personnel**

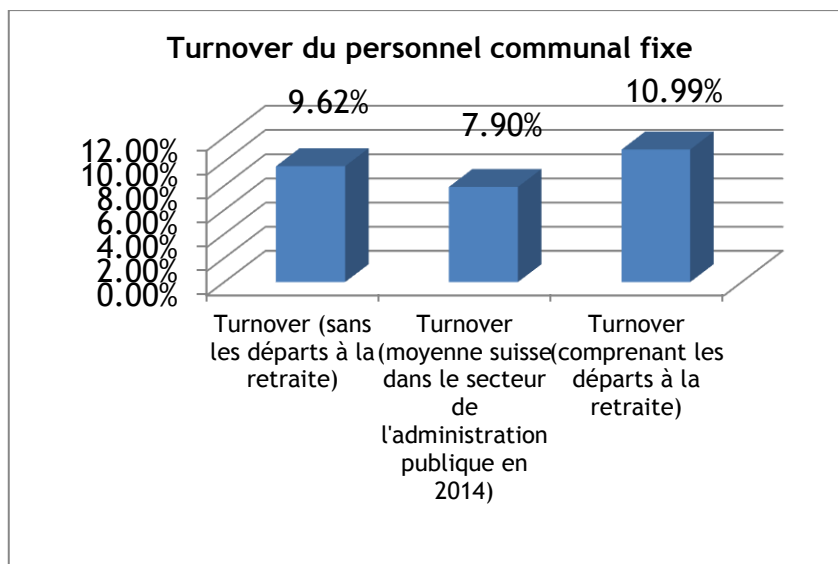
Le service comprend 2.9 EPT, 2 stagiaires, une personne handicapée pour classement et archivage à 30%, ainsi qu'un apprenti. Un 0.5 EPT supplémentaire est financé par la Fondation et permet d'absorber l'augmentation du travail généré par l'intégration de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (ci-après Fondation) : il gère les 210 EPT (pour 240 postes), quelque 400 auxiliaires, 70 personnes employées par l'ASEL et les 180 postes (généralement des temps partiels) de la Fondation. Cela se traduit, par exemple, par la production de quelque 900 certificats de salaire ou le traitement de 500 offres spontanées par année.

### 2.3.2. **Approfondissement**

#### 2.3.2.1. *Taux de rotation du personnel de la Commune*

Le taux de rotation de la Ville se monte à 9.6%, soit supérieur à la moyenne suisse dans le secteur public.

Taux de rotation du personnel de la Ville (2015):



## 2.4. Service des Finances

### 2.4.1. Dotation en personnel

Le service comprend 4,6 EPT en CDI ainsi que 2 stagiaires HEIG et un apprenti. Un CDD de + 0,5 EPT se termine fin janvier 2017 ; il a permis de décharger le personnel affecté à l'introduction d'Abacus.

### 2.4.2. Activités spécifiques

La bascule du logiciel comptable et financier de GEFI à Abacus est pratiquement à bout touchant. Le système de gestion de la facture fournisseurs est performant et a été audité. Toutes les factures sont numérisées et signées électroniquement. Les Fonds communaux sont gérés par le système Banana.

### 2.4.3. Approfondissement

#### 2.4.3.1. *Gestion des participations de la Ville de Pully*

La Ville de Pully détient très peu de participations dans des sociétés anonymes et une seule participation prépondérante, le Parking du Pré-de-la-Tour SA. Un membre de la Municipalité siège au Conseil d'administration de cette société.

La Ville de Pully est représentée au Conseil d'administration des Transports publics lausannois SA (TL).

Dans ces conditions, la Ville de Pully n'exerce pas une surveillance telle que celle qui est prévue dans la loi cantonale sur les subventions, en raison notamment du caractère plutôt marginal des participations en possession de la Ville.

Une information est donnée de manière orale aux autres membres de la Municipalité lorsqu'un membre représente la Commune, que ce soit au niveau du Conseil d'administration ou de l'assemblée générale.

## **2.5. Service de la communication**

### **2.5.1. Dotation en personnel**

Le service est correctement doté en personnel ; il comprend 3.3 EPT, dont 1 CDD de junior communication et 1 CDD de médiaticienne qui va être pérennisé en 2017 (CDI).

### **2.5.2. Approfondissement**

#### *2.5.2.1. Journal communal*

Le Journal communal informe sur les projets communaux ; son coût annuel est estimé à CHF 40'000.- (4 éditions), frais de personnel non compris : l'enquête de satisfaction réalisée en septembre 2016 a connu un faible taux de retour (4,9%); la synthèse des résultats a été publiée dans le Journal communal de mars 2017.

La Municipalité n'a pas été en mesure de fournir une estimation du coût total de cette prestation.

## **2.6. Service de l'Administration générale et des affaires culturelles (Secrétariat municipal, Greffe, Office de la population, Bibliothèque-Médiathèque, Théâtre de la Voirie, Théâtre de l'Octogone et Musées de Pully).**

### **2.6.1. Dotation en personnel**

Le service de l'Administration générale est correctement doté, avec 10 EPT, qui comprennent l'archiviste, la chargée de sécurité, l'entité juridique, la téléphoniste, l'huissier et son remplaçant.

### **2.6.2. Activités particulières en 2016**

- Mise en place de la nouvelle législature : installation et reprise du dispositif (directives, délégation des compétences, etc.) ;
- Préparation des élections communales (collaboration avec le Service des communes, Brochure « Comment voter », etc.) ;
- Préparation du programme du Prieuré afin de répondre au mieux aux besoins des usagers (concours d'architecture prévu début 2017).

### **2.6.3. Approfondissement**

#### *2.6.3.1. Gestion du portefeuille des assurances choses et patrimoine*

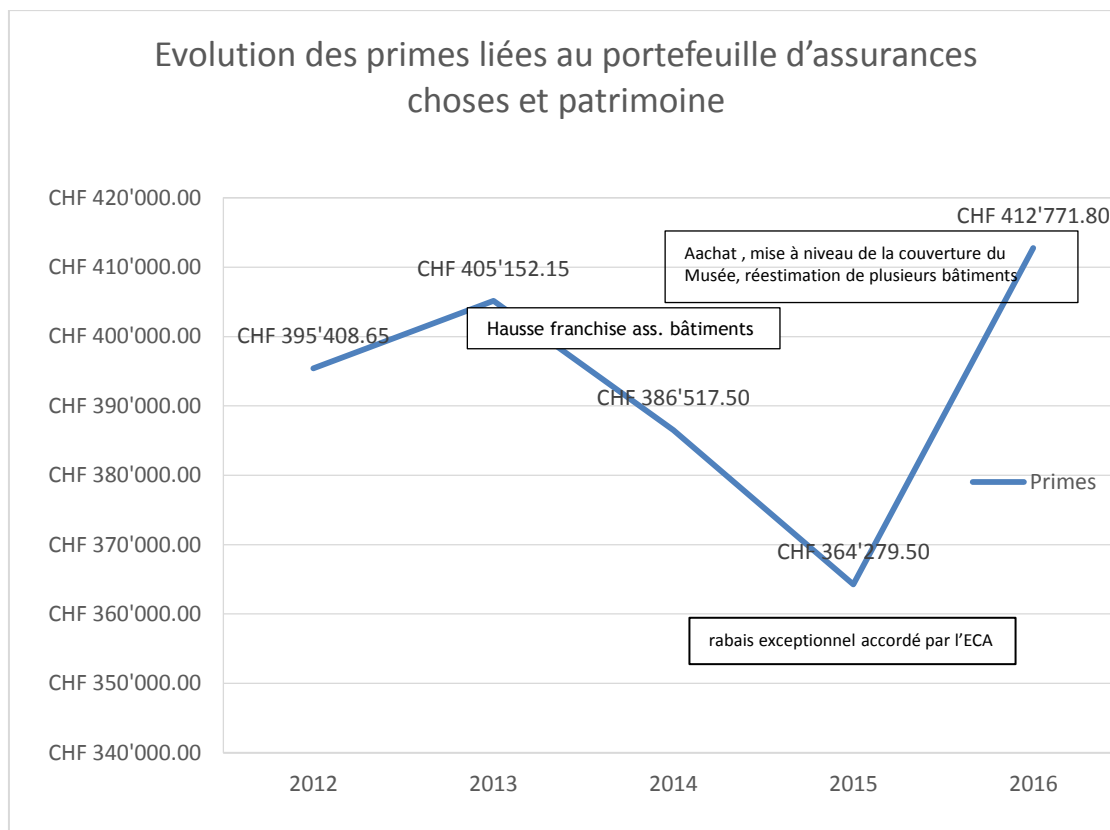
##### *2.6.3.1.1 Assurances choses et patrimoine*

Pour les assurances non obligatoires, la Municipalité applique une stratégie mixte « auto-assurance et assurance ». Une analyse des risques l'a amenée à assumer les risques en cas de sinistre « casco véhicule » et « assurance vol » pour les bâtiments non sensibles et à s'assurer pour les autres (RC entreprise, risque vol des bâtiments sensibles).

La gestion du portefeuille d'assurances choses et patrimoine est assurée par un collaborateur interne expérimenté dans le domaine, au bénéfice du brevet d'assurances sociales, et disposant d'une bonne connaissance du marché. Ceci lui permet d'obtenir des primes en phase avec le marché.

Les valeurs-seuils de ces contrats autorisant le gré à gré (loi sur les marchés publics), ils sont attribués principalement à des compagnies d'assurances qui possèdent une agence sur le territoire communal (lorsque la Municipalité collabore avec un courtier, le dossier part à la centrale). Le recours à la coassurance permet d'avoir la grande majorité des contrats gérée par une seule personne de contact, tout en travaillant avec d'autres compagnies ; cette manière de faire a permis d'établir un contact privilégié et d'instaurer ainsi un rapport de confiance. S'y ajoute le fait que la principale compagnie d'assurances est en mesure d'offrir du « sur mesure », adapté aux spécificités des collectivités publiques vaudoises ; cette dernière défend de plus les intérêts de la Commune en cas de prétentions indues. Le bon rapport de confiance permet aussi d'obtenir une liquidation rapide des sinistres, ce qui améliore le rapport de la Commune avec ses habitants et sa réputation. Une partie de ces prestations (connaissance du marché régional, produit adapté aux besoins des communes vaudoises, cas liquidés rapidement, rapport de confiance, risque réputationnel, etc.) n'est donc pas quantifiable, ni mesurable.

Le montant annuel des primes s'élève à quelque CHF 400'000.-. La Municipalité n'a pas contracté d'assurance casco complète ou partielle pour les véhicules, à l'exception des véhicules réservés au transport d'enfants aux Mosses (indemnités journalières en cas d'accident + indemnité journalière en cas d'invalidité). Il est à relever que l'adoption en 2017 du préavis consacré à l'achat de véhicules neufs pour un montant d'environ 1 million a amené la Municipalité à étudier l'acquisition d'assurance casco complète ou partielle pour ces véhicules durant les 3 premières années.



Le portefeuille des assurances de la commune de Pully comprend les assurances suivantes :

- ECA (incendies, événements naturels)
- RC communes politiques
- Assurance combinée commerce : destruction, détérioration ou disparition des marchandises et des installations, vol simple et avec effraction, dégradation, dégâts d'eau, bris de glace), 9 lieux assurés (papiers-valeurs, installations techniques, œuvres d'art, ERTC.) ;
- Assurance choses pour bâtiments (vol avec effraction et détournement, dégâts d'eau, bris de glace et risques supplémentaires): couvre les propriétés de la Commune afin de couvrir les gros risques (dégâts d'eaux, infiltrations, etc.), d'où la franchise élevée (CH 5'000.-/cas) ;
- RC Assurance flotte : uniquement RC obligatoire et casco partielle et complète pour véhicules transport passager aux Mosses. Une grande majorité des véhicules a un degré de prime à 40%. Assurance casco totale à l'étude (3 premières années) pour les nouvelles acquisitions ;
- Assurance casco « Tech in one » : permet de couvrir les portiques d'entrée de Pully plage, les appareils de mesure avec GPS, les lasers, etc., les sinistres pouvant porter sur des sommes importantes (2 gros sinistres de plus de CHF 10'000.- par cas ces 10 dernières années) ;
- Assurance Bateau : couvre le bateau du garde-port ; l'immatriculation d'un second bateau à venir va induire la révision de cette police historique ;
- Assurance technique informatique : couvre la centrale téléphonique et le matériel informatique ; le montant assuré est en cours de révision.

Avantages	Inconvénients
Procédure gérée par une personne qui connaît le marché (brevet en assurances sociales)	Procédure qui ne permet pas une comparaison directe avec les autres acteurs du marché
Couverture adaptée aux besoins d'une collectivité publique	
Proximité de l'interlocuteur, relation privilégiée avec l'assureur, confiance	
Grande satisfaction de la Commune (traitement rapide des cas, un seul interlocuteur)	
Permet la coassurance tout en ayant un interlocuteur unique en cas de sinistre, en privilégiant les assureurs qui ont une agence sur la commune de Pully)	
Intérêts de la Commune défendus par l'assureur	
Stratégie permettant le sur mesure et la coassurance	
Stratégie avantageuse : le mix auto-assurance et assurance s'est avéré être une bonne affaire jusqu'à présent	

Les commissaires ont contrôlé tous les contrats et ont conclu à la bonne gestion du portefeuille. La gestion actuelle leur paraît convaincante (voir tableau Avantages / Inconvénients ci-dessus). Afin de s'assurer que Pully reste bien dans la zone des primes concurrentielles, elles estiment que la Municipalité devrait comparer le montant annuel des primes « Assurances choses et patrimoine » avec celui d'autres communes de même taille, tout en étant bien conscientes qu'une ville de la même taille que Pully n'aura pas forcément les mêmes risques (si on parle de RC), le même parc de véhicules ou la même couverture pour les bâtiments. Il devrait cependant être possible d'avoir un ordre de grandeur.

### 2.6.3.1.2 *Gestion des assurances du personnel*

#### Assurance accidents

- auprès de la SUVA (Personnel de la direction des Travaux (Voirie, SI, administration de cette direction ainsi que la STEP), les forestiers, le personnel d'exploitation des domaines (peintres, menuisiers) et SI (distribution, énergie, eau et administration) ; à noter qu'elle ne couvre donc pas les concierges, ni le personnel de parcs et promenades ;
- auprès de la Vaudoise, LAA : pour le reste du personnel travaillant plus de 8h par semaine ;
- Contrats d'assurance complémentaire pour les auxiliaires (moins de 8h par semaine).

#### Assurance non obligatoire :

- LAA complémentaire offrant l'hospitalisation privée en cas d'accident : formule avantageuse pour la commune car permet parfois de régler les cas rapidement (moins d'attente, donc retour rapide de la personne accidentée) ;
- APG : la caisse intercommunale de pension fonctionnant comme assurance perte de gain à partir du 151<sup>e</sup> jour, cette assurance permet de combler la lacune existant entre le 31<sup>e</sup> et le 151<sup>e</sup> jour et les 20% non couverts à partir du 151<sup>e</sup> jour.

Les contrats portent sur 3 ans minimum et sont donc soumis à la Loi sur les marchés publics. La démarche marchés publics a été confiée à un courtier renommé, spécialisé dans les assurances de personnes.

Les membres de la Municipalité étant élus et ne possédant donc pas de contrat de travail, ils sont assurés à part.

Les commissaires ont contrôlé tous les contrats et ont conclu à la bonne gestion du portefeuille, puisque confiée à un professionnel. La sous-commission n'a pas d'observation à formuler.

### 2.6.3.2. *Gestion des subventions annuelles et casuelles*

Les subventions sont gérées par deux directions :

- La Direction Administration générale, finances et culture le Service de l'administration générale (secrétariat municipal) et
- La Direction gérances, domaines et sports pour les subventions dans le domaine du sport.

Elles appliquent différents critères d'attribution qui sont fonction de la nature de la subvention.

Pour les soutiens en matière culturelle et sportive, y compris à destination des associations et sociétés locales pulliérans, les demandes adressées en cours d'année doivent répondre au minimum à l'un des critères suivants :

- obligation légale (loi fédérale ou cantonale) ;
- obligation réglementaire (règlement, directive communale) ;
- obligation contractuelle (membre d'une association, convention particulière) ;
- pratique coutumière et décision de la maintenir.

Pour le solde, la Municipalité décide au cas par cas, en fonction de ses ressources financières (budget, dons ou œuvres, divers) ou autres (matériel, personnel, etc.).

La majorité des subventions concerne des montants peu importants et ne fait pas l'objet d'un suivi très poussé. L'attribution de montants d'une certaine importance est conditionnée à la remise des comptes ainsi qu'à la mention du soutien communal sur les supports de communication.

### 2.6.3.3. Cartes journalières CFF

La Municipalité offre actuellement 4 blocs de 365 cartes journalières, au prix de CHF 40.-, délivrées au guichet du poste de police. La fixation du prix est historique (aucune justification objective) et la remise par la Police s'explique par le fait qu'il s'agissait autrefois d'abonnements au porteur.

La commission estime qu'il est opportun de faire une analyse de la situation, de revoir éventuellement la politique des prix et le nombre de blocs mis à la disposition de la population, à la lumière des pratiques des autres communes de taille comparable. Ainsi, les habitants d'Yverdon-les-Bains peuvent acheter leurs cartes en ligne jusqu'à dix jours à l'avance ; elles leur sont envoyées après contrôle du domicile.

### 2.6.3.4. Gestion des participations

La Municipalité détient différents types de participations (Parking Pré-de-la-Tour, SHCP, Gedrel, CI Malley, SOCOCEV, Fondation Pré Pariset, etc.), mais aucune participation majoritaire ; la seule entité dans laquelle elle a une voix prépondérante (et majoritaire si elle s'allie avec la Migros) est le Parking du Pré-de-la-Tour SA. La nature même de cette participation fait l'objet d'un suivi et les dernières décisions importantes ont même fait l'objet d'un préavis au Conseil communal (Préavis n°09/2014) ; par contre, pour les autres participations, elle est d'avis que ce type de suivi serait disproportionné. Il n'existe donc pas de suivi systématique de la politique communale dans ces différentes institutions. Elle est plutôt le fait du Municipal qui la représente.

### 2.6.3.5. Coûts liés à l'organisation et au soutien de manifestations

Répartition des coûts liés à l'organisation et au soutien de manifestations en 2015 :

Libellé	Compte/(s)		
Manifestations officielles organisées par la Municipalité (soirée des chefs d'entreprise, 1 <sup>er</sup> aout, nocturnes)	140.3170	CHF	59'500.00
Prestations financières (subventions, couverture de déficit, frais de sécurité privée, consommation électrique,	140.3650 151.365003 152.365301 152.3123 152.3189 152.318901	CHF	121'800.00



prestations ASEL et SDIS)			
<b>Total</b>	<b>des</b>		<b>CHF 181'300.00</b>
<b>prestations financières</b>			
Dons de vins		140.3902	CHF 38'200.00
Prestations des Services techniques (DDGS, DTSI)		152.3902	CHF 126'900.00
Forfait pour l'installation de boîtiers électriques temporaires		152.3123	CHF 11'250.00
<b>Total</b>	<b>des</b>		<b>CHF 176'350.00</b>
<b>prestations en nature (imputations internes)</b>			
<b>Coûts totaux</b>			<b>CHF 357'650.00</b>

NB : année sans le Pully-Lavaux à l'heure du Québec (compter entre CHF 200'000.- et 250'000.- par édition)

#### 2.6.4. Bibliothèque-Médiathèque

Rien à signaler

#### 2.6.5. Office de la population (contrôle des habitants)

##### 2.6.5.1. Dotation en personnel

L'office de la population présente un certain sous-effectif (4'200 hab. par EPT), alors que pour Prilly, par exemple, il s'agit de 3'000 hab. par EPT), raison pour laquelle l'OPO est fermé au public le lundi.

L'échange d'informations avec le Canton pour le Registre central des personnes, le fisc, ainsi que les votations et la gestion de l'impôt des chiens (héritée des finances) sont chronophages.

##### 2.6.5.2. Approfondissement

###### 2.6.5.2.1 Fréquentation

L'office est très fréquenté par de nombreux expatriés aux besoins complexes, notamment en lien avec le Service de l'emploi (permis de travail, plusieurs mois de retard), les arrivées et les départs.

Année	Nombre d'habitants	Estimation de la fréquentation	Augmentation de la fréquentation
2011	17'432	4710	
2012	17'479	4968	+ 47
2013	17'569	5124	+ 90
2014	17'598	4976	+ 29
2015	17'811	5077	+213

Les prestations le plus fréquentes sont les arrivées, l'établissement de cartes d'identité, les attestations diverses et le renouvellement de permis.

	Emoluments 620.4312	Participation aux charges cantonales 620.3511	Emoluments . / . Participation aux charges cantonales
2011	212 410,85	115 481,80	96 929,05
2012	252 280,50	133 776,70	118 503,80
2013	250 060,30	145 896,85	104 163,45
2014	254 010,60	130 916,70	123 093,90
2015	275 721,28	137 540,35	138 180,93

Dans les années à venir, les permis biométriques seront étendus aux ressortissants de l'Union européenne. Si cette tâche est dévolue au Service de la population du Canton, la fréquentation pourrait facilement doubler.

## **2.7. Suivi Vœux 2015**

Comité de gestion de crise composé de représentants de la Municipalité et de personnes techniques compétentes : la Municipalité propose sa mise en place durant la législature 2016-2021.

La commission s'est toutefois demandée si un plan de gestion avait été défini et mis en place. La réflexion est en cours. Dans ce cadre, l'Office régional de protection civile Lausanne a organisé, le 23 novembre 2016, un exercice complet sur la mise en place d'un dispositif de gestion de crise. L'analyse complète des résultats de cet exercice sera l'un des éléments en main de la Municipalité pour évaluer l'opportunité d'instituer un comité de gestion de crise.

## **2.8. Suivi Préavis en cours et bouclés en 2016**

### **2.8.1. Préavis N°06-2014 - Evolution de l'environnement de travail informatique**

Ce projet sera finalisé en 2017. La virtualisation des postes de travail de la majorité des services a été réalisée (regroupement de la puissance de calcul des PC de l'entreprise sur un ou plusieurs serveurs centralisés et diffusion, sur les PC des utilisateurs, d'une simple image de ce qui est réellement exécuté sur les serveurs); 2017 verra la mise à niveau des services techniques, à l'exception des applications dessins et plans, de la commune de Belmont et de la police ainsi que la 2<sup>e</sup> phase du remplacement de l'espace de stockage.

La migration progressive des services dans ce nouvel environnement virtuel est en cours de réalisation.

### **2.8.2. Préavis N°09-2015 - Réseau informatique dans les bâtiments scolaires**

Ce projet sera bouclé début 2017. Le réseau a été installé dans l'ensemble des bâtiments scolaires. La réception des dernières factures permettra de procéder au bouclage.

### **2.8.3. Préavis N° 12-2015 - Réseau informatique - Liaison inter-bâtiments**

Ce projet sera finalisé courant 2017. Le gros œuvre lié à la pose des fibres optiques est terminé. On est dans l'attente des factures des prestataires. Il reste à réaliser l'équipement réseau interne aux bâtiments qui ne disposaient d'aucune infrastructure informatique.

### **2.8.4. Préavis N° 23-2015 - Gestion électronique des documents**

L'infrastructure technique a été mise en place et le site pilote (le service informatique) est en cours de migration. Il devrait être opérationnel à la fin mars 2017. Il sera ensuite possible de procéder petit à petit à la migration des différents services de la Ville de Pully, puis de la commune de Belmont.

### **2.8.5. Préavis N° 09-2016 - Renouvellement du stockage des données**

Les nouvelles installations de stockage ont été mises en place à l'automne 2016 et sont opérationnelles. Ce projet est maintenant en sommeil jusqu'à la fin 2017 comme annoncé dans le préavis afin de mesurer la croissance des données ce qui permettra de définir clairement la quantité d'espace disque à acquérir pour répondre aux besoins jusqu'en 2020. Le préavis sera bouclé en 2018.

### **2.8.6. Préavis N° 21-2016 - Mise en place du central téléphonique**

L'analyse de détail sera entreprise au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et la mise en place des équipements aura lieu en automne 2017. La mise en production est prévue pour la fin de l'année 2017. Le préavis sera bouclé au début 2018.

### **2.8.7. Préavis N° 25-2014 : achat de la parcelle n° 11 - Ch. du Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully**

Préavis bouclé en 2016.

Pully, le 18 mai 2017

Pour la sous-commission,  
Eliane Fedrigo et Muriel Thalmann

*Mme Padez était présente aux séances des 28 septembre et 5 décembre 2016, puis a quitté la sous-commission pour une autre direction le 14 mars 2017.*

### **3. Domaines, gérances et sports (DDGS)**

---

#### **3.1. Introduction**

Pour l'année 2016, la sous-commission de gestion pour la Direction des Domaines, gérances et sports a choisi de traiter les thèmes suivants :

1. Préavis 2016 (terminés et en cours).
2. Application de la directive dans le cadre de l'attribution des logements communaux : critères, suivi, liste d'attente, etc.
3. Rentabilité des immeubles locatifs en 2016.
4. Gestion des restaurants communaux sous gérances : nombre, cahier des charges des restaurateurs, organisation, pourcentage de réservation, etc.

#### **3.2. Préavis 2016 (terminés et en cours)**

Une liste de préavis ouverts et fermés nous a été remise (date de mise à jour le 20 octobre 2016). En résumé, treize préavis sont en cours, dont 6 qui vont bientôt être fermés.

A la date du 21 novembre 2016, un seul préavis a été bouclé, il s'agit du n°12-2015 « Immeuble sis ch. du Montillier 7 - Reconduction et modification du droit de superficie ».

Le préavis n°11-2012 « Préavis d'intention sur la politique du logement 2012-2019 » n'est pas encore en passe d'être fermé à cause de recours et d'oppositions, depuis avril-mai 2016 concernant les Boverattes. Le préavis n° 10-2016 « Vente de la parcelle communale n°25, Avenue du Prieuré 11 », dépend du futur plan de quartier.

#### **3.3. Application de la directive dans le cadre de l'attribution des logements communaux**

La «Directive fixant les conditions d'attribution des logements communaux » est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015 afin d'améliorer l'attribution et d'éviter les listes d'attente connues par le passé.

D'après Madame Mamejan, le bilan est positif. D'une part, il n'y a plus de liste d'attente pour les 10 logements sociaux et les 4 appartements adaptés de la commune et, d'autre part, le service reconnaît une véritable simplification administrative et une plus grande de transparence depuis l'introduction de cette directive.

La collaboration avec la DJAS est satisfaisante. En effet, c'est la DJAS qui signale les situations qui sont potentiellement concernées par l'attribution de ces appartements. Par contre, nous n'avons pas obtenu des précisions quant aux critères appliqués par la DJAS lors du « signalement ». La DDGS n'intervient pas au début du processus.

#### **3.4. Rentabilité des immeubles locatifs en 2016**

Nous nous sommes intéressés aux outils à disposition du service pour mesurer la rentabilité des immeubles locatifs. En chiffres, l'évolution de l'état locatif du 31.12.2015 au 31.12.2016 est de 3,97%, soit CHF 74'152.-.

Globalement, les 95 contrats de bail à loyers gérés par la commune sont inférieurs au prix du marché actuel.

Le service dispose d'un outil de gestion du patrimoine immobilier permettant de suivre les évolutions des loyers. Le service est satisfait avec les prestations du logiciel informatique « Abaimmo ».

La sous-commission est satisfaite des réponses apportées à ce sujet. Néanmoins, il apparaît que les outils à disposition ne permettent pas d'avoir une vision sur l'ensemble des appartements vacants ; ils restent limités aux logements gérés directement par la commune.

### **3.5. Gérance des Restaurants propriété de la commune**

Trois restaurants sont propriétés de la commune :

- Restaurant du Prieuré
- Restaurant du Port de Pully
- Restaurant de la piscine de Pully

Il n'existe pas de cahier des charges. Chacun des 3 restaurants a des conditions différentes, adaptées à son cas, en particulier pour les loyers. Cela s'explique par le fait que les restaurateurs sont peu intéressés : il est difficile de trouver un gérant. C'est-à-dire un restaurateur dynamique et efficace et qui soit à la fois bon gestionnaire et bon cuisinier.

Ces prémisses étant posées, il est cité en exemple le restaurateur de l'établissement du Port de Pully. « Un bijou pour la commune », se félicite le dicastère.

Le restaurateur paie une location et fait son travail pour lui-même, comme s'il était patron.

Des difficultés sont apparues au début de la gestion du Prieuré, en 2013, qui ont été bien aplanies par un « coaching » entre la municipalité et le restaurateur (par exemple, il a été demandé quelques plats à prix abordable pour tous), qui donne pleine satisfaction désormais, et dont il est souligné qu'il a bien voulu prendre ce restaurant en gérance, sachant que c'était pour une période limitée.

Ces circonstances font que la direction du dicastère n'est pas en mesure de poser des conditions particulières, d'où l'absence de cahier des charges. Par contre, il est exercé « un suivi serré ».

Le restaurant de la piscine de Pully-Plage donne pleine satisfaction. Le côté saisonnier de cet établissement fait que les restaurateurs ne sont pas « follement intéressés » à postuler pour une gérance.

S'il n'existe pas de cahier des charges, et donc rien d'écrit ni de contraignant, il y a cependant des engagements oraux. Ainsi, le restaurant du port de Pully prend le vin de la commune sur sa carte des vins, de son initiative personnelle. C'est aussi le cas du restaurant du Prieuré. Mais pas de la buvette-restaurant de la piscine.

Le contrôle de la qualité d'un restaurant communal et de son efficacité se fait tout simplement par la visite du personnel communal, qui le fréquente forcément, car il n'existe pas de cantine pour les employés de la commune.

La coordination des heures d'ouverture et des jours de fermeture des restaurants sur le territoire de la commune, afin que tous les restaurants (privés et sous gérance) ne soient pas fermés en même temps, n'est pas à l'ordre du jour ; la commune laisse libres les restaurateurs sur ce plan et tient à ne pas mettre de contraintes en ce sens. Question soulevée par le fait qu'il n'y a pas des restaurants ouverts au bord du lac le dimanche soir et le lundi. On peut le déplorer.

Le restaurant de la piscine de Pully-Plage lui, reste ouvert tous les jours et également en soirée. Cette buvette-restaurant a en effet vu son offre étoffée en 2012. L'entrée de la buvette côté parking a été réaménagée et le restaurant ouvert le soir. Il est également possible de réserver la salle pour des réceptions et des fêtes.

En ce qui concerne la promotion des restaurants de la commune, les menus sont diffusés sur l'Intranet à destination du personnel et les restaurants figurent sur le site Internet de la commune.

### **3.6. Suivi des vœux 2015**

La municipalité a répondu de manière satisfaisant, dans son rapport de gestion 2016, aux vœux émis par la commission pour l'exercice 2015.

Pully, le 10 mai 2017

Valérie Bory Beaud, Katuska Stekel Diviani et Mathias Fernandez.

## 4. Direction de la Jeunesse et des Affaires Sociales (DJAS)

---

La sous-commission, composée de Mme Isabelle Krenger et de M. Leonardo Kardum a été reçue par M. Jean-Marc Chevallaz, Municipal et M. Alain Delaloye, Chef de service, les 28 février et 21 mars 2017.

Il est important de noter en préambule que le déroulement du travail de cette sous-commission a été compliqué par le fait que sa composition a été constamment remaniée. En effet le conseiller Philippe Weber a été remplacé par le conseiller Jean Dutruit pour finalement laisser sa place au conseiller Leonardo Kardum. Finalement, le conseiller Gérard Mieli, ayant démissionné du Conseil, doit encore être remplacé.

La sous-commission s'est d'abord penchée sur différents projets devant être traités durant la période de son mandat (01.07.2016-30.06.2017).

### 4.1. Implantation du système KIBE

Le système KIBE (accueil extra-familial), est un progiciel pour les travaux administratifs d'un regroupement de structures d'accueil extra-familial des enfants tels que crèches, garderies, tables de midi, mamans de jour, etc.

Son implantation a permis :

- La stabilisation des diverses AFJ (Accueil familial de jour), reporting supplémentaire, taux de fréquentation, taux d'activité, planning des AMF (Accueillantes en milieu familial), facturation, planning des placements et capital absence.
- La mise en place d'une nouvelle structure de garderie à Lutry et l'adaptation des garderies de Lutry.
- L'interface avec la comptabilité générale de la commune de Belmont
- La facturation par mail
- La production des statistiques exigées par la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants)

### 4.2. Regroupement scolaire - Entente Pully-Paudex-Belmont

La sous-commission s'est ensuite fait expliquer l'avancement du 'Regroupement scolaire - Entente Pully-Paudex-Belmont'

Le Règlement du Conseil d'établissement a été validé le 4 février 2016 et la convention portant l'Entente intercommunale en matière scolaire pour les établissements primaire et secondaire entre les communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne, le 3 février 2016 par le Conseil d'Etat. Ces signatures ont permis également la création du Bureau de L'Entente PPB (Pully-Paudex-Belmont) qui s'est réuni la première fois le 14 avril 2016 et du Conseil d'établissement qui a eu sa séance constitutive le 11 octobre 2016.

Il incombera à la commune de Pully de prendre en charge le secrétariat du Bureau de L'Entente ainsi que du Conseil d'établissement. Cette tâche sera remplie par un employé communal. Dès lors, une grande partie administrative est attribuée à la Ville de Pully.

Pully est la commune boursière pour l'Entente. Ces prestations sont toutefois refacturées aux communes en fonction des élèves accueillis.

Cette convention permet d'harmoniser les pratiques sur les différentes communes. Les coûts relatifs aux bâtiments ont également été adaptés pour correspondre au mieux à la réalité du terrain. Le Conseil d'état a fixé le montant de CHF 4'000.00 pour l'écolage annuel ordinaire en cas de dérogation. Au niveau de l'Entente PPB, ce montant a été évalué à CHF 4360.00. Ce montant prend en compte les charges de loyer, de conciergerie, de consommables et d'entretien. Dès lors, c'est autant de revenus qui sont facturés en plus aux deux autres communes pour l'accueil des élèves. A titre informatif, 45 élèves pour Paudex et 206 élèves pour Belmont-sur-Lausanne ont été facturés CHF 4360.00 chacun en 2016.

De plus, le Bureau de L'Entente a dû mettre en place un Conseil d'établissement, prévu par la LEO. Celui-ci a été créé en 2016 et ses membres reçoivent des jetons de présence pour les séances pour lesquelles ils participent. Le montant qui a été budgétisé est de CHF 2'000.00.

Il est difficile d'estimer des impacts concrets, notamment du fait que les dispositions sur l'aménagement des bâtiments en fonction des élèves des trois communes ne vont que très peu évoluer par rapport à la situation existante du moins celle qui sera effective à la rentrée 2017 (retour des élèves forains dans leur commune).

La sous-commission s'est également interrogée sur l'impact que la mise en place de la LEO avait sur l'utilisation des locaux.

On remarque une baisse temporaire des effectifs suite au rapatriement des élèves forains non-domiciliés dans l'établissement scolaire PPB. Cette baisse est principalement perceptible pour l'établissement secondaire qui abrite les élèves de Bourg-en-Lavaux (env. 50 élèves en 2015). La Commune de Bourg-en-Lavaux est en cours de construction de leur bâtiment abritant les élèves secondaires. Ils ont donc été placés à Pully en attendant. Cette situation transitoire devrait se terminer en 2017.

Dès lors, le bâtiment de l'Arnold Reymond abritant les élèves secondaires aura entre trois à cinq salles de dégagements à la fin de l'année scolaire 2016–2017. Pour le primaire, la problématique est plus compliquée. En effet, les effectifs sont déjà saturés et il ne reste que très peu de classes de dégagements dans les différents bâtiments scolaires. Une étude est en cours sur la faisabilité de construire de nouvelles classes à l'avenue des Collèges (où les 7ème et 8ème années sont logées) et rénovation extension du collège de Chamblandes. A cela, s'ajoute la modification de la LAJE qui aura des conséquences importantes sur l'utilisation de locaux pour l'accueil des enfants en âge de scolarité, principalement de la 1ère à la 8ème année (cycle primaire).

### **4.3. Mise en place d'HARMOS**

La sous-commission s'est enquis de la mise en place d'HARMOS (concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire).

Un rapport cantonal a été finalisé mais, à la demande des directeurs et suite au départ du responsable de ce rapport, il a été demandé de réévaluer les besoins scolaires car il semble que l'évolution des effectifs aille déjà plus vite que prévu. Une nouvelle mouture devrait arriver d'ici la fin du 1er semestre 2017.

Dans le cadre de notre commune, la mise en place d'HARMOS sur l'utilisation des locaux a un impact important. Premièrement il y a eu une réorganisation des locaux principalement



dans le transfert des élèves du secondaire qui étaient enclassés aux Alpes, A ce jour, cette réorganisation est terminée. Les élèves secondaires enclassés aux Alpes sont à présent soit à l'Arnold Reymond (9<sup>ème</sup> à 11ème) soit au Collège Principal (lieu centralisé pour les 7ème et 8ème années et faisant partie du cycle primaire depuis HARMOS).

De plus et du fait que les 7ème et 8ème années font partie à présent du cycle primaire, des solutions parascolaires sont également organisées. En 2016, la première classe d'études surveillées 7ème et 8ème a été créée.

#### **4.4. Structure AFJ**

La DJAS est également responsable de la gestion de la structure AFJ (Accueil familial de jour ou 'Maman de jour'). Cette structure compte actuellement 25 accueils de jour. La liste des demandes reste stable. Il faut cependant remarquer qu'en cas d'augmentation des demandes ou si des AMF devaient quitter leur fonction, les capacités de remplacement resteraient limitées. Cela est dû au fait qu'en 2016 les demandes en attente ne justifiaient pas l'augmentation du nombre de mamans de jour. Cependant, la situation changeant, des démarches d'embauche devraient être entreprises en 2017.

On note également que les cours 'Mesures d'urgence chez les petits' n'ont pas été reconduits.

#### **4.5. Quartiers solidaires**

La Commune de Pully, a lancé le concept de quartiers solidaires sur deux quartiers à savoir Pully-Nord (nord de la ligne de chemin de fer Lausanne-Berne) et Pully-Sud. A ce jour, le premier projet (Pully-Nord) est autonome et répond au nom de 'Mosaïque'. L'investissement annuel de notre commune dans ce projet est de CHF 6'000.00. Elle met également à disposition des locaux. La sous-commission s'est enquis des bénéfices que la population pouvait tirer de cette structure. Il lui fut répondu que l'aspect positif est évident et que les détails de ces activités sont disponibles dans le rapport de l'AG de 'Mosaïque' (mars 2016).

Pro Senectute Vaud, sous mandat de la commune, procède à la mise en place du projet Pully-Sud. La première étape, le diagnostic, est maintenant complète. Les étapes subséquentes prendront place au cours des quatre prochaines années. La participation financière de la commune est de CHF 65'000.00 par année.

#### **4.6. Logements sociaux**

Au vu de la situation économique changeante d'une certaine partie de la population locale, nous nous sommes intéressés à l'impact que ces changements ont sur les opérations de la DJAS, particulièrement dans le domaine des logements sociaux. Il est cependant important de noter que la gestion même des logements est de l'entière responsabilité de la DDGS (donc hors du cadre du mandat de cette sous-commission). La DJAS, de ce fait, fait une estimation des besoins de la famille requérante et, le cas échéant, transmet le dossier à la DDG.

Il est cependant impossible de quantifier l'évolution de la demande de logements sociaux et de savoir combien de familles en bénéficient car la DDGS ne tient pas de liste d'attente. En 2016 la DDGS a attribué les logements suivants :

Deux appartements, pour une famille et une maman seule avec son fils, ont été attribués avec le soutien de la DJAS à des personnes en urgence sociale venant ainsi compléter la liste suivante :

- Un appartement de 4 pièces a été attribué au ch. des Plateires 27 à une famille de 4 personnes
- Un appartement de 3 pièces a été attribué au ch. du Liaudoz 30 à une famille de 2 personnes
- Un appartement de 3 pièces a été attribué au ch. du Liaudoz 30 à une famille de 2 personnes
- Un appartement de 4 pièces a été attribué au ch. du Liaudoz 32 à une famille de 4 personnes
- Un appartement de 4 pièces a été attribué au ch. du Liaudoz 32 à une famille de 4 personnes

La DJAS a établi, pour 2016, La liste des urgences sociales, de leur état et des mouvements.

Cette liste existe depuis 2013. Elle est mise à jour lorsqu'un appartement se libère.

A fin 2016, 14 dossiers sont consignés sur cette liste soit 3 personnes seules/couples et 11 familles y compris des familles monoparentales. A cela il faut ajouter 3 dossiers supplémentaires comprenant 2 familles et un couple âgé. De cela il faut retrancher 14 dossiers (6 personnes parties de Pully, 4 personnes qui ont trouvé un appartement et 2 personnes dont on n'a plus de nouvelles ou ne sont plus joignables) ainsi que les deux personnes qui ont obtenu un appartement à la DDGS avec l'aide de la DJAS.

Les critères d'attribution des logements sociaux sont définis par la Directive fixant les conditions d'attribution des logements de la Ville de Pully, directive entrée en vigueur le 1er avril 2015.

#### **4.7. Rapport sur la création d'un centre socioculturel à Pully**

En préambule, il est rappelé le contexte entourant ce rapport.

Le 14 mars 2012 Mme M. Bognini et M. S. Rinsoz ont déposé devant notre Conseil un postulat en vue d'une étude visant la création éventuelle d'un centre socioculturel à Pully. La tâche a été déléguée à la DJAS par la Municipalité. Le soin de réaliser cette étude confiée à Mme Laure Bovard, bachelière en animation socioculturelle à la Haute école de travail social du Valais avec pour objectif d'évaluer l'opportunité de créer un centre d'animation socioculturel à Pully en vue de pallier le manque de structure intergénérationnelle observé par les postulants et de définir, cas échéant, la forme à lui donner.

Cette démarche, sous forme d'étude, réalisée entre septembre 2014 et février 2015, a consisté à :

- 1) établir l'état des lieux de l'offre socioculturelle communale ;
- 2) recueillir les attentes de la population au travers d'activités participatives ;
- 3) formuler des recommandations quant à l'opportunité de créer un centre d'animation à Pully.

Les conclusions et les recommandations ont montré, au terme de l'étude, que l'opportunité de créer un centre d'animation socioculturel ne s'est pas clairement vérifiée. Les besoins en matière d'accès à l'information, de coordination entre les activités

existantes et de développement d'activités socioculturelles, ont été identifiés comme prioritaires par rapport au besoin de disposer d'un espace de rencontre à proprement parler.

Pour cette raison, la mandataire a recommandé l'engagement d'un animateur pour une durée minimale d'une année en vue de mener ce travail, au terme duquel un bilan devrait être effectué pour identifier les éventuels nouveaux besoins de la population.

Suite à la conclusion de cette étude, le rapport de L. Bovard a servi de base pour l'élaboration de la réponse au postulat Bolognini-Rinsoz, soumise au Conseil communal dans sa séance du 16 mars 2016.

Basée sur les recommandations de la mandataire, la DJAS a proposé à la Municipalité l'engagement d'une animatrice ou d'un animateur socioculturel (CDD 50% rattaché à son service) dont les tâches seront:

- 1) d'assurer un travail de coordination au sein de la Commune en matière d'animation socioculturelle (nouveaux projets et projets en cours) ;
- 2) d'améliorer la visibilité des prestations existantes, en assurant notamment la fonction de pôle d'information en matière d'offres socioculturelles vis-à-vis de la population et des sociétés locales.

Dans un budget précédent, un poste destiné à l'engagement d'un animateur de rue avait été inscrit.

Prévu au printemps 2016, l'engagement de l'animateur a dû être replanifié pour des questions d'organisation interne au service (absence et départs de plusieurs collaborateurs). Cependant, le processus de recrutement sera lancé ce printemps (1ère quinzaine de mai) pour une entrée en fonction à l'automne prochain.

#### **4.8. Conclusion**

En conclusion, nous n'avons pas détecté de manquements ou de problèmes associés à ce dicastère. De plus, nous aimerions souligner l'excellence des rapports entre le personnel et la direction de la DJAS.

Pully, le 10 mai 2016

Pour la sous-commission,  
Isabelle Krenger, Gérard Miéli et Leonardo Kardum

## 5. Travaux et Services Industriels (DTSI)

La sous-commission de gestion a été reçue à deux reprises à la Damataire pour examiner la gestion du dicastère des travaux et des services industriels. Ces réunions ont été tenues en présence de Monsieur Marc Zolliker, municipal et de Monsieur Thierry Lassueur, chef de service.

Une visite de chantier a permis de voir concrètement le résultat d'un préavis.

Dates	Objets
Le 20 septembre 2016	Réunion de la sous-commission
Le 7 novembre 2016	Séance de travail avec la Commune
Le 16 janvier 2017	Séance de travail avec la Commune
Le 13 mars 2017	Visite d'un chantier de Villardin
Le 5 avril 2017	Réunion de la sous-commission

Durant ces entretiens, les sujets suivant ont été traités :

- 1) Organisation actuelle du service, personnel, priorité 2016 et stratégie à 5 ans
- 2) Travaux : clause du besoin et planification, optimisation des investissements, égouts et séparatif, entretien des routes et circulation, études de circulation
- 3) SI: Tarifs de l'électricité
- 4) Projet concernant la STEP
- 5) Etat de situation des réseaux à fibres optiques (internet à haut débit) pour les habitants de Pully
- 6) Action Ecobuilding (Concept énergétique de la Ville de Pully)
- 7) Participations de la commune dans des sociétés proches de la DTSI
- 8) Visite du chantier de Villardin
- 9) Points forts/faibles selon la DTSI en 2016

### 5.1. Organisation actuelle du service, personnel, priorité 2016 et stratégie à 5 ans

L'effectif de la direction des travaux et des services industriels a été renforcé ces dernières années pour faire face à l'augmentation des projets, notamment dans le renouvellement des infrastructures. Il y a actuellement cinq chefs de projet pour les chantiers.

L'organisation de la direction est composée de quatre secteurs : Bureau technique, Infrastructures et exploitation, coordination et secrétariat.

L'objectif de la direction est de maintenir la valeur des infrastructures, estimé à 426 millions en investissant environ 7,4 millions chaque année. Chaque projet nécessite un préavis et une décision du conseil communal.

La planification est effectuée à travers le plan des investissements à 5 ans de la commune. Puis, au niveau de la direction pour un pilotage et une revue des projets deux fois par année. D'autres documents de référence jouent aussi un rôle important : plan directeur, plan pour la distribution de l'eau, etc.

Les priorités de la Commune sont :

- Chantier de Villardin

- Chantier du Boulevard de la Forêt
- Le nouveau règlement pour la distribution de l'eau avec son tarif
- Le remplacement de la ligne 9 par un bus à haut niveau de service (BHN)

## **5.2. Travaux: clause du besoin et planification, optimisation des investissements, égouts et séparatif, entretien des routes et circulation, études de circulation**

La priorisation des travaux a été expliquée sous le point 2. La discussion a porté sur la manière d'informer la population le mieux possible pour expliquer les futurs travaux et éviter des oppositions. La direction utilise divers moyens tels que l'information écrite aux personnes directement concernées, des informations dans le journal municipal, un site internet sur les projets, la démarche participative et des panneaux d'information.

En ce qui concerne la circulation au centre de Pully, une démarche de participation a été mise en place et permettra de tenir compte, dans la mesure du possible, des vœux de la population.

## **5.3. SI: Tarifs de l'électricité**

Dans un article du journal 24 heures du 8 décembre 2015 page 3, on pouvait lire : « *Ainsi, les tarifs 2016 montrent que Pully facturera 2 cts de plus par kWh que sa voisine immédiate Lausanne, cela pour les ménages consommant 4500 kWh par an* ». Dans le même article il était précisé : « *Trop chère, Lausanne doit rembourser des millions à ses clients* ». Bien évidemment ces deux constatations peuvent interpeller les pulliérans qui paient leurs factures d'électricité.

Tout d'abord rappelons que la facture d'électricité, depuis la libéralisation partielle du marché, comporte trois composantes. En 1er la composante due à l'énergie électrique consommée, en 2ème les 7 timbres de transits de l'énergie sur les réseaux et à travers les transformateurs à haute, moyenne et basse tension, est en 3ème les diverses taxes communale, cantonale et la TVA. En ce qui concerne les clients de Pully, C'est la Romande Energie (RE) à Morges par sa Société REcom dont la Commune de Pully est actionnaire qui assume la fourniture d'énergie et la facturation. Les SILausanne (SIL) qui possèdent les réseaux nous alimentant facturent les 6 timbres des niveaux supérieurs, le 7ème timbre de distribution basse tension revient aux SI Pully (SIP) pour couvrir les frais d'entretien et d'exploitation du réseau basse tension qui alimente nos immeubles. Les taxes sont bien entendu reversées à qui de droit.

Sans entrer dans les détails les raisons ayant conduit à une facture d'électricité assez élevée en comparaison Suisse s'explique, d'un part, par le fait que REcom a conclu des contrats d'énergie à terme sur des bases relativement élevées au début de l'ouverture partielle du marché de l'électricité et, d'autre part, parce que les timbres de distribution propres aux SIL sont très élevés en comparaison suisse.

Les SI Pully conscients de cette problématique ont négocié et continuent de négocier avec les SIL afin d'obtenir de meilleures conditions financières.

A la fin de l'année 2016, la population de Pully a été avertie d'une baisse de 25.-/an du prix de l'abonnement. Cette baisse est liée à la diminution du coût du timbre d'acheminement. A titre d'information, le prix de l'abonnement est nul à Lausanne et c'est pourquoi la baisse a été reportée sur l'abonnement.

#### **5.4. Projet concernant la STEP**

La STEP de Pully est vieillissante et la recherche d'une solution de remplacement est en cours. La modification de la législation fait qu'une simple mise à jour de la STEP actuelle est impossible. La DTSI étudie deux variantes : la transformation et la mise aux normes de la STEP actuelle à Pully (investissement de l'ordre de 25 millions) ou un raccordement à la nouvelle STEP de Lausanne. Vu le coût de la construction de la nouvelle usine de traitement de la ville de Lausanne (environ 300 millions), la variante d'exploiter une STEP à Pully paraît, actuellement, une meilleure solution. Des études complémentaires sont prévues en 2017 et 2018, notamment du point de vue environnemental. De son côté, Lutry devrait construire une nouvelle STEP.

#### **5.5. Etat de situation des réseaux à fibres optiques (internet à haut débit) pour les habitants de Pully**

Deux prestataires sont actifs dans le domaine de l'internet à haut débit à Pully : UPC Cablecom et Swisscom. Les deux réseaux sont en concurrence et ne couvrent pas l'ensemble du territoire avec leurs offres à haut débit. Actuellement, les deux sociétés développent leurs réseaux (Swisscom selon une architecture de type FTTX). A moyen terme, la grande majorité de la population pourra bénéficier d'abonnements avec de l'internet à haut débit mais l'augmentation des débits dépendra de la stratégie de chaque prestataire. La commune n'a pas de moyen pour faire accélérer le déploiement.

#### **5.6. Réseau d'eau potable**

Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE, RSV 721.31) en date du 5 mars 2013. Le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1er août 2013.

La direction de la DTSI nous informe que le nouveau règlement sur la distribution de l'eau définissant de nouvelles taxes sera présenté au Conseil communal au printemps 2017, le Plan directeur de distribution de l'eau potable devrait lui être présenté au Conseil communal probablement en automne 2017 pour validation sous la forme de plusieurs préavis.

Le Plan directeur se présentera en deux volets : une partie relative à l'inventaire et l'autre aux options d'améliorations. Cette dernière intégrera les conclusions de l'étude sur les Sources de Montpreveyres, les nouvelles connexions avec le réseau lausannois dont celle des Monts-de-Pully qui est déjà réalisée et la mise en service d'appareils pour l'écoute des fuites.

Le Plan directeur de la distribution de l'eau potable répond à l'obligation légale d'avoir un instrument d'évaluation des réseaux qui soit révisé tous les 15 à 20 ans.

#### **5.7. Action Ecobuilding (Concept énergétique de la Ville de Pully)**

L'association sans but lucratif Ecobuilding propose des services à la population avec un soutien financier de la commune pour le premier diagnostic énergétique (2'000.-, la moitié payée par Pully). Une séance d'information a été organisée le 10 novembre 2016 et a

remporté un grand succès. Une vingtaine de propriétaires se sont inscrits. Des détails ont été donnés aux conseillers communaux par la communication no 18-2016.

## **5.8. Participations de la commune dans des sociétés proches de la DTSI**

Les organismes suivants sont en lien avec la DTSI :

- a) Romande Energie Commerce SA (M. Serge Reichen représente les communes de Pully, Paudex, Romanel)
- b) GEDREL SA (M. Zolliker est vice-président)
- c) STEP de Pully, Paudex et Belmont
- d) CISTEP (communes raccordées à la STEP de Vidy)

M. Zolliker est aussi membre de deux conseils de fondations : Béjart Ballet Lausanne et Pré Pariset

## **5.9. Visite du chantier de Villardin**

Il s'agissait de voir la réalisation du préavis No 24-2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux Crédit demandé CHF 7'341'930.-. La visite, en présence du chef de projet, a permis de voir les différents aménagements pratiquement terminés en divers points du chantier. Le travail sera terminé cet été et les coûts sont, à ce jour, maîtrisés conformément au préavis voté par le Conseil Communal.

## **5.10. Points forts/faibles selon la DTSI en 2016 les points forts de la DTSI sont la communication et le dialogue avec les usagers et la gestion des projets et des chantiers.**

Les points faibles sont le manque de structuration des informations sur l'utilisateur qui s'adresse à la DTSI (pas de Client relation Management CRM) et la gestion électronique des documents GED qui pourrait être plus développée qu'actuellement.

## **5.11. Suivi des préavis en cours et bouclés en 2016**

16 préavis sont ouverts au 31 décembre 2016 :

- 05-2010 - Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) - Frais d'études (1re phase) d'un montant de CHF 2'795'000.00 4 ETP supplémentaires - Réponse à la motion de M. le Conseiller Michel Aguet du 11 février 2009 « pour un Centre de la Ville de Pully Convivial, Animé et Commercialement attractif ».
- 01-2012 - Rehaussement du passage supérieur du Tirage, réaménagement partiel de l'av. du Tirage et de l'extrémité Est de l'av. des Collèges - Rehaussement du passage supérieur du Prieuré et réaménagement partiel de l'av. du Prieuré - Reconstruction du passage supérieur de Château-Sec - Aménagements routiers et requalification de l'espace public Crédit demandé CHF 2'936'000.00.

- 06-2013 - Prolongation du ch. du Coteau-Est - Aménagements routiers, décadastration partielle de domaines privés, création de servitudes de passages publics à pied et tous véhicules.
- 20-2013 - Contrôle de l'évacuation des eaux des biens-fonds dans le cadre de chantiers communaux pour la période 2013 - 2016 - Crédit demandé CHF 900'000.00.
- 02-2014 : Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2014 à 2016 - Crédit demandé CHF 950'000.00 (préavis présenté par la Municipalité).
- 07-2014 - Rue du Midi - Rue du Centre - Renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 1'630'000.00.
- 13-2014 - Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers - Crédit demandé CHF 183'000.00.
- 18-2014 - STEP station d'épuration intercommunale de Pully - Vidange et réhabilitation des digesteurs - Crédit demandé CHF 405'000.00.
- 24-2014 - Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit demandé CHF 7'341'930.00.
- 04-2015 - Conservation des ouvrages d'art Phase 1 - Crédit demandé CHF 605'000.00.
- 11-2015 - Ch. de Pierraz-Portay, partie Sud - Mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Renouvellement des conduites industrielles - Réfection de la chaussée - Crédit demandé CHF 915'411.00.
- 02-2016 - Construction d'un nouveau silo à sel - Crédit demandé CHF 310'000.00.
- 05-2016 - Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et nouvelle structure de taxes - Crédit demandé CHF 20'000.00.
- 06-2016 - Bd de la Forêt et arrêt de bus Val-Vert - Aménagements routiers, urbains et paysagers, adaptation de la ligne de contact, construction d'une interface multimodale, d'un écopoint, de WC et d'un abri pour vélos, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles - Crédit demandé CHF 9'905'760.00.
- 12-2016 - Réparation de dégâts causés aux biens communaux par les intempéries de mai 2015 - Crédit demandé CHF 276'000.00.
- 15-2016 - Réaménagement des écopoints situés à l'av. Etienne Guillemin et au ch. du Caudoz - Crédit demandé CHF 475'000.00.

## 5.12. Préavis fermés

7 préavis ont été fermés en 2016 :

- 05-2014 - Déplacement et réaménagement de l'écopoint du quai Milliquet - Crédit demandé CHF 349'000.00.



- 
- 07-2006 - Avenir des sources communales de Pully - Crédit demandé : CHF 1'156'685.00.
  - 04-2010 : Bd de la Forêt - Réfection de la chaussée - Tronçon Val Vert - carrefour Rosiaz - Crédit demandé CHF 300'000.00.
  - 05-2011 : Av. des Cerisiers et des Deux-Ponts - Aménagements routiers - défrichage - reboisement - renouvellement des conduites industrielles - mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux - Crédit demandé CHF 4'933'000.00.
  - 13-2012 : Gestion des déchets : nouveau règlement communal, nouveau système de taxation et contrepartie financière - Crédit demandé CHF 110'000.00.
  - 15-2012 : Mise en œuvre de projets de mobilité douce - Octroi d'un crédit pour la réalisation des mesures en priorité A du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (2011-2014) et des mesures issues du Schéma directeur de la mobilité douce - Crédit demandé CHF 170'000.00.
  - 19-2013 : Réaménagement du carrefour entre l'av. C.-F. Ramuz, le ch. de la Source et le ch. de Carvalho - Crédit demandé CHF 359'500.00

Pully, le 28 mai 2017

Pour la sous-commission DTSI,  
Léna Lio, Michel Aguet et Dominique Favre

## 6. Urbanisme, environnement et sécurité publique (DUESP)

---

Durant l'hiver 2016-2017, la sous-commission de gestion pour le dicastère de l'Urbanisme et de l'Environnement (DUE) a choisi de traiter les thèmes suivants pour 2016 :

1. Liste exhaustive des recours déposés en traitement en 2016, sujets et motifs
2. Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2016, propriétaires, bureaux d'architectes et ingénieurs auteurs du projet, montant des travaux.
  - Dates de dépôt des dossiers et de délivrance du permis de construire
3. Liste exhaustive des mandataires externes, montants des études adjudgées et sujets d'études en 2016
4. Préavis en cours et terminés en 2016
  - Préavis 09-2009 « PPA Ramuz-Tirage, PPA Tirage-Gare »
  - Préavis 11-2014 « PQ Vallon de la Paudèze »
5. Liste exhaustive des postulats, motions interpellations en traitement
6. Traitement des espaces publics par les parcs et promenades et utilisation du glyphosate
7. Visite des serres de Pully ainsi que du local-remise des Parcs et Promenades du Parc Guillemin

### 6.1. Liste exhaustive des permis de construire et les dérogations délivrées en 2016 ainsi que les recours déposés en traitement en 2016

Les délais de mise à l'enquête et de traitement de ceux-ci sont le sujet de discussions et d'incompréhensions.

Le délai de traitement des demandes de permis de construire est en moyenne de 4 à 5 mois. Il dépend néanmoins des particularités spécifiques de chaque dossier qui peuvent induire de grandes variations. La durée de traitement dépend beaucoup de la qualité des dossiers que reçoit la division des autorisations de construire (DAC). Ceux-ci sont malheureusement régulièrement lacunaires. Par ailleurs, un certain nombre de dossiers nécessitent des autorisations des services cantonaux dont la Commune n'a pas la maîtrise des délais. Enfin, la DUE tient à rappeler que 90% des dossiers soumis à l'enquête publique suscitent des oppositions qui retardent également le processus.

La DUE a, d'autres part, développé le principe d'« aide au projet » qui consiste en une consultation préalable des dossiers avant leur mise à l'enquête afin de prévenir le dépôt de dossiers lacunaires. Cette approche est très appréciée des architectes.

Ce travail en amont, ainsi que la vérification détaillée des dossiers avant à l'enquête permet d'assurer à la DUE un résultat de 95% de réussite en matière de recours.

Par ailleurs et afin de raccourcir les délais de mise à l'enquête, le Municipal Nicolas Leuba a mis en place des procédures simplifiées de délivrance des autorisations de construire dans le cadre du Conseil municipal permettant un gain de temps qu'il s'agira de mesurer au cours des prochaines années.

La DUE a également décidé d'agir sur le temps de délivrance des permis d'habiter en limitant le nombre de visites de la Commission de salubrité. Afin d'éviter des visites de lieux non-conformes, une check-list a été mise en place pour les architectes de sorte qu'ils certifient la conformité de leurs réalisations.

La Commission de gestion n'a pas décelé d'irrégularités parmi la liste exhaustive des permis de construire et des recours en traitement en 2016 et félicite la DUE pour son travail rigoureux.

## **6.2. Liste des mandataires externes**

Une liste exhaustive des mandataires externes a été dressée à la demande de la Commission de gestion. La commission n'a relevé aucune irrégularité dans cette liste et souhaite développer ce point en détail lors de son prochain mandat

## **6.3. Préavis en cours et terminés en 2016**

Les préavis en cours en 2016, présentés comme tels par la DUE sont les suivants :

*Division architecture et architecture du paysage (DAR)*

- 1. 16-2012 - Entretien du patrimoine construit, étape 2.**  
Crédit demandé : 2'046'000.00 CHF  
Travaux en cours : décomptes des travaux par la Direction des domaines, gérances et sports.
- 2. 02-2013 - Secteur gare - Requalification des espaces publics et accès aux quais, phase 1 des travaux.**  
Crédit demandé : 4'295'000.00 CHF  
Travaux en cours : travaux de réaménagement provisoire de la place de dépôt du chantier.
- 3. 22-2014 - Création d'un hôtel de ville. Assainissement et extension de la Villa romaine. Requalification des espaces publics. Elaboration d'un plan de quartier. Organisation d'un concours de projet d'architecture.**  
Crédit demandé : 830'000.00 CHF  
En cours : plan de quartier, concours de projet d'architecture début 2017.
- 4. 01-2015 - Réorganisation des locaux de la vigne.**  
Crédit demandé : 2'760'000.00 CHF  
Terminé : locaux de production (STPA)  
À venir : Capite (Clos de Pévret).  
À venir : Locaux de dégustation.
- 5. 06-2015 - Centre sportif de Rochettaz. Démolition et reconstruction du pavillon du Tennis Club de Pully**  
Crédit demandé : 1'760'000.00 CHF  
Travaux en cours : travaux de finition et décomptes

- 6. 20-2014 - Collège de l'Annexe Ouest.**  
 Réfection et mise en conformité de la Cage d'escalier et de ses installations sanitaires, remplacement de l'ascenseur.  
 Crédit demandé : 1'840'000.00 CHF  
 Dépenses : 1'696'476.85 CHF  
 Economies : 143'524.15 CHF

*Division aménagement du territoire (DAT)*

- 7. 09-2009 - Crédit d'études pour les projets PPA Ramuz-Tirage, PPA Tirage-Gare, réaménagement de la pl. de la Gare.**  
 Crédit demandé : 363'000.00 CHF  
 Travaux en cours : PPA Tirage-Gare

Commentaires: la Commission s'est penchée sur ce préavis afin de savoir pour quelles raisons il n'avait pas encore été terminé. Le PPA Ramuz-Tirage concerne les parcelles appartenant à la COOP dont les projets de développement à Pully ont été mis en veille pendant un certain temps. Ce PPA devrait malgré tout voir le jour dans les années qui suivent et être proposé au Conseil communal.

Le PPA Tirage-Gare concerne pour sa part le projet de tour sur la place de la gare et est actuellement en phase de discussion entre les CFF et la direction des Domaines de Pully.

- 8. 05-2010 - Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully**  
 Crédit demandé : 2'795'000.00 CHF  
 Travaux en cours : Etudes d'Avant-Projet du PP8 (axe fort sur l'av. de Lavaux), démarche participative centre-ville, plans de quartier Clergère.
- 9. 11-2014 - Demande de Crédit pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze ».**  
 Crédit demandé : 350'000.00 CHF  
 Travaux en cours : Plan de quartier, Avant-Projet route et infrastructure.  
Commentaires: la Commission a également souhaité étudier l'état des travaux de ce préavis. Les études et réflexions concernant le plan de quartier ont dû subir plusieurs itérations en raison de la complexité de son accessibilité et de la préservation du patrimoine bâti de la Commune, le hameau des Moulins présentant un caractère historique indéniable. Le plan de quartier est également en mise en consultation préalable auprès du Canton.

#### **6.4. Liste exhaustive des postulats, motions interpellations en traitement**

La liste des postulats, motions et interpellations relevant de la DUE et en cours de traitement est la suivante :

Titre	Date de dépôt	Réponse de la Municipalité	En cours	Direction
Motion de M. Richard Golay « Pully, cité de l'énergie 2012 »	16.11.2011	-	Oui	DTSI
Postulat de M. Philippe Diesbach sur l'aide individuelle au logement	30.10.2013	-	Oui	DDGS
Postulat de M. Richard Golay « un agenda 21 pour Pully »	28.10.2015	-	Oui	DUE

Postulat de MM. Dimitri Simos et Antoine Hürlimann « Des abeilles pour notre bien-être et du miel pour nos papilles »	27.04.2016	-	Oui	DUE
Postulat de Mme Nicole Panizzon « Un guichet Seniors »	25.05.2016	-	Oui	DJAS
Postulat de M. Frank Ducret « Suppressions des autorisations spéciales sur le parking Samson-Reymondin »	25.05.2016	-	Oui	DUE
Postulat de MM. Jean-Luc Duvoisin, Antoine Hürlimann et Dimitri Simos « Pully s'affiche »	28.09.2016		oui	AGF

Au vu des dates de dépôt de certaines motions/postulats, la Commission de gestion rappelle à la Municipalité que l'art. 68 alinéa 5 du Règlement du Conseil communal indique que « une fois prise en considération, la municipalité doit impérativement la traiter et y répondre, dans l'année qui suit le dépôt de la proposition (...) ».

## **6.5. Traitement des espaces publics par les parcs et promenades et utilisation du glyphosate**

La Commission de gestion a souhaité se pencher sur l'utilisation du glyphosate par la division parcs et promenades. Pully étant classé en Suisse romande comme une des Communes les plus gourmandes dans l'utilisation de ce produit hautement toxique, alors que d'autres Communes à l'instar de Morges et Lausanne ont fait le choix de s'en passer définitivement.

Pour rappel, le glyphosate est un herbicide puissant utilisé pour contrôler les adventices dans les vignobles et les vergers mais également dans les jardins, les parcs et les espaces publics. Ce composé chimique est réputé pour imprégner les sols et polluer fortement les nappes phréatiques. Très résistant à toute forme de dégradation, ses traces peuvent aujourd'hui être observées jusque dans les urines des nourrissons. Le Centre international de recherche sur le cancer vient de classer cet herbicide comme « cancérigène probable ». La Division Parcs et promenades, par sa gestion différenciée des espaces verts, cherche à limiter au maximum l'utilisation du glyphosate. Son emploi est réservé à de très rares occasions, la division préférant faire recours aux techniques suivantes :

- mise en place de paillis (copeaux, nattes, écorces, etc.) ;
- arrachage manuel ;
- brûlage au gaz ;
- ou traitement avec de l'acide pélargonique (géranium).

De ce fait, la consommation annuelle représente environ 5 litres de produit actif utilisé sur l'ensemble des 24 hectares de surfaces vertes de la Ville.

La Division Parcs et promenades n'est toutefois pas la seule division utilisatrice de ce produit. Le glyphosate est plus largement utilisé dans le traitement de la vigne communal, dont les produits sont pourtant directement consommés.

## **6.6. Visite des locaux du Parc Guillemin et des serres de Pully**

La Commission de gestion a eu le plaisir de visiter les locaux de la division parcs et promenades du Parc Guillemin et a pu observer l'exiguïté dans laquelle ses 16 collaborateurs doivent travailler. La rénovation de ces locaux fait d'ailleurs partie d'un préavis soumis au Conseil communal au printemps 2017.

La visite des serres a permis d'apprécier la qualité du travail fourni par la division parcs et promenades qui joue également le rôle de formatrice en encadrant deux apprentis.

Les serres ne sont néanmoins utilisées qu'à un faible pourcentage en regard de leur capacité, avec une production de 60'000 plantes par an actuellement qui pourrait être décuplée à plein rendement. Cette sous-occupation est due à un manque de demande externe alors même que des partenariats ont été conclus avec des Communes de la région lausannoise et que d'autres débouchés sont régulièrement recherchés.

Notons toutefois qu'elles remplissent pleinement leur rôle pour la fourniture de toutes les décorations florales des nombreuses manifestations locales ainsi que pour le quotidien de la mise en valeur des espaces-verts de la Commune à l'agrément des salles de réception ou des divers lieux de réunion-réception.

L'intérêt de maintenir des installations communales sur une parcelle située à proximité du futur quartier des Boverattes a été évoqué en cours de visite. Il a aussi été mentionné l'idée de permettre d'intégrer une proposition d'activité de visite/découverte en lien avec les jeunes au catalogue des offres déjà proposées aux écoles.

La sous-commission est très satisfaite de l'organisation de cette division et souligne l'investissement en matière de développement durable.

Pully, le 28 mai 2016

Sébastien Fague, Géraldine Padez et Dimitri Simos

Pour la commission de gestion, son président :

C. Piguet